

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

TRANSFORMATION DE LA SARL « 3T-MOTO13 »
Numéro SIREN 532 377 355 RCS MARSEILLE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée, concernant la transformation de votre société, la SARL « 3T-MOTO13 » en Société par actions simplifiée (S.A.S), et en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Marseille, le 17/06/2024

Frédéric MOUTTE

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

COFIMEC
Sté Expertise Comptable
Commissaire aux Comptes
6 bis, Impasse Lalli - 13008 MARSEILLE
Tél: 04 91 17 49 60 - Fax 04 91 17 49 79
SIRET 343 994 801 90058

